

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle,  
énergétique et numérique

---

## **Décision du 15 juillet 2026 portant désignation au comité ministériel des rémunérations**

NOR : ECOP2619411S

### **La secrétaire générale des ministères économiques et financiers,**

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu la circulaire du 28 avril 2023, relative aux modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'État, confiant la présidence du comité des rémunérations ministériel à la secrétaire générale du ministère ;

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le comité ministériel des rémunérations est composé comme suit :

- le directeur du budget ;
- la directrice générale des finances publiques ;
- le directeur général du Trésor ;
- le directeur général des entreprises ;
- les cheffes du service de l'Inspection générale des finances et du contrôle général économique et financier ;
- une personnalité qualifiée, Arnaud FREYDER.

## **Article 2**

La décision du 8 avril 2024 portant désignation au comité ministériel des rémunérations est abrogée.

Fait le 15 juillet 2026.

La secrétaire générale  
Aurélie LAPIDUS